



Jusqu'à la réforme menée en 2014, votre lycée faisait partie de la carte de l'Éducation prioritaire. Il en est sorti en 2014 : la réforme engagée a consacré la fin d'une carte des lycées de l'Éducation prioritaire.

Le SNUEP-FSU a vivement contesté cette sortie brutale. Les difficultés économiques, sociales et scolaires de nos élèves ne s'arrêtent pas au collège et les inégalités de tout ordre se sont aggravées ces dernières années.

Un décret avait instauré une clause de sauvegarde (prime, bonifications etc) d'une durée de 4 ans, clause qui a été prolongée un an.

En septembre 2020 plus rien ! La mobilisation des élus SNUEP a été immédiate et une partie de nos revendications ont été entendues : l'an dernier, le rectorat de Créteil a versé une IMP académique pour combler l'arrêt du versement de la prime.

Cette prime était versée uniquement aux collègues en poste en 2014 dans cet établissement. Depuis la rentrée, plus rien !

Grâce à la pugnacité de vos secrétaires académiques et nationaux, nous avons le plaisir de vous annoncer que la prime sera à nouveau versée cette année. Elle devrait arriver sur la fiche de paie du mois de mars.

Au-delà de la reconnaissance financière pour des conditions d'exercice difficiles, le SNUEP-FSU réclame la construction d'une nouvelle carte de l'Éducation prioritaire en lycée.

Annie Scheidel / Abdelatif Atouf

Co-secrétaires académiques du SNUEP-FSU Créteil



DÉFENDEZ VOS DROITS
REJOIGNEZ LE SNUEP-FSU
Pour un syndicalisme de toutes et tous

